

Nous convenons que le gouvernement doit chercher à réduire le déficit. Nous ne trouvons rien à redire à cet objectif légitime. Cependant, tout est dans la manière de le réduire. Le gouvernement ne devrait pas le réduire sur le dos des Canadiens les plus démunis. Je tiens à ce que celui qui me répondra aujourd'hui donne aux agriculteurs l'assurance que le gouvernement fera preuve de sympathie et de bon sens à l'égard des producteurs de produits de base et qu'il ne les assujettira pas à des frais d'inspection, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou dans celui des pêches.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord dire que je suis parfaitement au courant des craintes exprimées par les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet des frais proposés. Comme le député l'a signalé dans sa question, les représentants du bureau du ministre et du ministère ont rencontré ceux du gouvernement provincial et des producteurs de pommes de terre de l'Île, afin de discuter de cette proposition. Au niveau national, nous avons consulté le Conseil canadien de l'horticulture sur les répercussions possibles de nos propositions sur l'industrie en général et notamment, bien entendu, le secteur de la pomme de terre.

Dans l'ensemble, ces rencontres ont été extrêmement fructueuses. Nous avons été frappés de voir à quel point les intéressés se préoccupent également du déficit fédéral. Ils sont disposés à collaborer, afin que le secteur de l'agriculture puisse participer à la réduction du déficit.

Cela ne veut pas dire qu'au cours de ces consultations, les diverses associations de producteurs ne nous ont pas fait part de leurs craintes. Elles craignaient surtout que nous imposions ces nouveaux droits sur une partie de la récolte de l'année dernière qui est encore dans le circuit de distribution à l'heure actuelle. Cela n'a jamais été notre intention et je peux dire au député dès maintenant que les nouveaux droits ne s'appliqueront pas aux récoltes de 1984.

[Français]

Il est évidemment bien triste, monsieur le Président, que les 20 ans de grande noirceur que nous venons de traverser et qui se sont heureusement terminés le 4 septembre dernier nous aient laissé un déficit imposant et que nous soyons forcés maintenant de demander à tous les secteurs de l'économie de faire leur effort de guerre.

Cependant, nous voulons en arriver à une solution qui embrasse le plus possible une satisfaction mutuelle et raisonnable des gens concernés. Si, dans certains cas, ce processus prend un peu plus de temps que nous ne l'aurions pensé au départ, nous assumerons nos responsabilités. Mais ce que nous voulons faire, c'est développer une solution acceptable qui nous aidera à réduire le déficit et avec laquelle nous pourrions vivre.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déjà annoncé, il y a quelques jours, que nous ferions tout pour assouplir les mesures et les propositions qui ont été envisagées.

L'ajournement

Mais l'honorable député doit savoir que nous avons un lourd déficit à assumer et que nous avons prévu récupérer un montant de 32 millions de dollars et que nous tenterons de le récupérer en faisant, évidemment, le moins de dommage possible.

Déjà au cours des derniers jours, et même hier encore, le ministre a rencontré des associations nationales pour discuter avec elles des façons de bien mettre en application les nouvelles procédures qui ont été proposées.

● (1820)

[Traduction]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES—LES PAIEMENTS DE PÉREQUATION. B) ON DEMANDE UNE MODIFICATION DE LA FORMULE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais continuer à poser une série de questions que j'ai commencé à poser pratiquement dès que la Chambre s'est remise à siéger après les élections; elles portent sur l'incidence de la formule introduite par le gouvernement libéral précédent dans le cadre des accords fiscaux avec les provinces. Je parle de la formule de péréquation en vertu de laquelle, nous le savons, quatre provinces recevront moins d'argent qu'autrefois. Il s'agit des provinces de Québec, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, quatre provinces démunies. Quatre des provinces les plus pauvres recevront moins d'argent en paiements de péréquation l'année prochaine.

Ce n'est pas une nouvelle. Nous avons averti le gouvernement libéral en 1982 que le projet de loi aurait de telles conséquences. Nous avons dit que le Québec et le Manitoba recevraient certainement moins d'argent et que, d'autres provinces de la région de l'Atlantique souffriraient à cause de la formule de péréquation imposée par le gouvernement libéral.

A ce moment-là, les députés du parti conservateurs étaient dans l'opposition. Ils nous ont donné leur appui et pour le prouver, je peux citer les propos de plusieurs d'entre eux. Il y avait notamment le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Je citerai les propos de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il parlait de la province du Manitoba puisqu'il est député de Provencher. Voici ce qu'il a dit le 23 mars 1982:

... je me demande vraiment si le gouvernement du Manitoba a les moyens de fournir ces services aux Manitobains.

Il parlait des services de santé et des divers services essentiels fournis par la province. Voilà ce qu'il disait lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition. Il avait ensuite déclaré:

... les députés néo-démocrates et progressistes conservateurs du Manitoba s'entendent là-dessus.

C'est ce qu'affirmait le député de Provencher lorsqu'il était critique du parti de l'opposition en matière de santé et de bien-être social. Il est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les habitants du Manitoba, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ne reçoivent toujours pas d'argent.